

## APPEL

Les chrétiens, entend-on, seraient en bloc contre le mariage pour tous. En bloc? Nous ne le pensons pas, et c'est pour cela que *Témoignage chrétien* prend aujourd'hui position sur ce sujet. Cette déclaration n'a pas d'autre ambition que de stimuler le débat. Chez nos lecteurs, dans les Églises, et au-delà. À vos plumes!

# MARIAGE POUR TOUS, UN PROGRÈS HUMAIN

Déclaration de Témoignage chrétien à propos de la Loi sur le mariage pour tous et à l'occasion des manifestations du 16 décembre 2012 et du 13 janvier 2013

**L'**homosexualité a été persécutée ou opprimée depuis de longs siècles. Or, il s'agit d'une orientation sexuelle aussi légitime et digne que l'hétérosexualité.

Le mariage est un contrat choisi par des personnes plus libres et consentantes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été. C'est un contrat qui peut légalement se rompre, ou se renouveler. Des familles sont fondées hors mariage et 40 % d'enfants naissent hors mariage.

Refuser ce contrat aux homosexuels serait rajouter une énième discrimination à celles dont ils ont été trop souvent l'objet. Voilà pourquoi nous considérons juste qu'il soit ouvert à celles et ceux qui veulent donner un cadre licite renforcé à leur union. Il appartiendra aux confessions de réfléchir au sens du mariage religieux mais ce serait une grave faute politique de dresser l'un contre l'autre. Rappelons enfin que les mêmes qui vantent les vertus de l'union civile aujourd'hui après avoir rejeté le PACS hier, souvent avec les mêmes mots, sont les premiers responsables d'une radicalité que leur fermeture aux libertés individuelles a générée. Espérons que la leçon servira.

- ◆ *Nous ne croyons pas que le mariage pour tous dissoudra la société. Le divorce n'a pas fait disparaître le mariage. Un très grand nombre de divorcés se remarient. Si le mariage pour tous est un mode d'intégration supplémentaire dans la société, alors il n'y a pas lieu d'hésiter.*
- ◆ *Nous considérons que le projet de loi actuel constitue une avancée réelle. Nous distinguons la conjugalité, la parentalité et la filiation. Le droit de tout enfant à connaître ses origines et sa filiation est un droit essentiel, sauf par impossibilité ou cas de force majeure de nature pathologique.*

Enfin, nous demandons à tous d'ouvrir les yeux sur une réalité qui est la solitude de millions de personnes, dans des situations de dénuement matériel, affectif et psychologique parfois terrible. Plutôt que de s'interroger abstraitement sur les prétendus désordres anthropologiques d'une ouverture du mariage à une partie forcément réduite de la population, ne ferait-on pas mieux de mettre tous nos efforts sur le désordre anthropologique, bien réel cette fois, d'une société dont les formes de consommation, de production et de partage sont si peu respectueuses de la personne humaine et de sa dignité?

L'humanité grandit quand les citoyens refusent de sacraliser les liens du sang et donnent la priorité aux liens de fraternité qui les unissent. Ainsi ce qui les relie, y compris au sein des familles, procède de l'adoption. Le Christ sur la croix disait à Jean « *Jean, voici ta mère* » et à sa mère « *Femme, voici ton fils* ». Ce n'est pas la parenté biologique, ce ne sont pas les liens du sang qui font de nous des frères et des sœurs. Notre ADN unique et commun, c'est un amour fraternel qui repousse toujours plus loin les frontières de nos préjugés et de nos peurs.